

N/REF : 29/09/2025 16H52 C:000039 I:00040
V/REF : AC/C29172
V/Email reçu le Lundi 29/09/2025 a 16H52

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
1-41, SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 24 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : SQUARE 15 DULLIN - MME THIAM 07 81 92 53 40
LOGEMENT N° 004199, PORTE N°4199, 2° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE RADIATEUR SDB
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 07/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : RADIATEUR PERCÉ
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 22/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE RESEAU CHAUFFAGE
DEPOSE RADIATEUR SALLE DE BAIN
FOURNITURE ET POSE NOUVEAU RADIATEUR
RACCORDEMENT ALIMENTATION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
PURGE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 22/10/25 a 16H44 rstephant@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 22/10/25 A 16:44 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	2	50,00		100,00
1,00	PBL140-FP.1 Radiat.lamella hors BPU	2	260,00		260,00
TOTAL H.T.					360,00
T.V.A. a 10,00%					36,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>396,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.